COMMUNE DE
MÉRIGNIES
59710 MÉRIGNIES

Tél. 03 20 41 53 00
Fax 03 20 41 53 04
e.mail : mairie@merignies.fr
site : www.merignies.fr

MÉRIGNIES, le

ARRETE N° 2026-124
INTERDICTION DE CIRCULATION
PLACE SAINT AMAND - RUE DE LA MAIRIE

Le Maire de la commune de Mérignies,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-3, R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Considérant:

Qu'il convient d'interdire le stationnement et la circulation pour des travaux de marquage au sol.

Arrête :

Art. 1er. – la circulation et le stationnement seront interdits au droit du chantier place Saint Amand – rue de la mairie du 26 octobre 2026 au 26 novembre 2026 pour permettre à l'entreprise EJM de DARDILLY des travaux de marquage au sol.

Art. 2. - En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation nécessaires seront prises conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4e partie) approuvée par arrêté du 24 novembre 1967 et les textes qui l'ont modifié et complété.

Art. 3. – Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Art. 4. – L'adjoint à la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au département du Nord, aux services d'incendie et de secours et de gendarmerie.

À Mérignies, le 22 octobre 2026

MAIRIE DE MÉRIGNIES ★ 59710 - NORD ★

Le Maire, Paul Dhallewyn